



Compte rendu du conseil d'administration du 20/09/22

Ouverture de séance à 17h30/ 19 personnes présentes (17 en présentiel, 2 en distanciel), le quorum est atteint.

Personne excusée : Mme Brun

Secrétaire de séance : Mme THIVEUX Stéphanie

1. Approbation du compte rendu du CA du 4 juillet 2022 et 31 mars 2022

Question d'un professeur : concernant la semestrialisation, à quelle date aura lieu le conseil pédagogique pour travailler le projet ? Le chef d'établissement indique que cela se tiendra avant la Toussaint.

Les parents s'inquiètent de ne pas être informés en cas de difficultés avant la fin du semestre. Le chef d'établissement du conseil affirme que les parents seront informés au plus vite suivant les modalités définies lors du conseil pédagogique.

Il avait été question d'un décalage de la récréation de 16h à 15h mais finalement après réflexion la récréation est restée à 16h car les avantages en faveur du changement n'étaient pas certains.

ACTE n° 6 Vote : 19 votants Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

2. Bilan de rentrée 2022-2023

La rentrée s'est relativement bien passée, sans gros aléas. Il manquait encore un professeur en mathématiques qui vient d'être nommé ce jour.

Le collège a connu une rentrée difficile de son secrétariat, avec des contrats signés une semaine après la rentrée. Il manque encore un contrat à mi-temps.

2 agents sont en arrêt maladie mais sont remplacés.

47 projets ont été déposés par les enseignants, dont certains sont de très gros projets qui concernent beaucoup d'élèves : heures numériques 3^e, fluence français, fluence maths.

Ces projets sont soit dans le cadre de devoirs faits, des actions culturelles (PASS CULTURE) ou de crédits culturels ADAGE..

Départ de M Lecourtois à 17h44.

Concernant la restauration scolaire, le collège connaît une augmentation de plus de 10 % d'élèves demi-pensionnaires à la rentrée, certainement en partie grâce au repas à 2 euros.

Le problème le plus significatif de cette rentrée concerne les transports. En effet, des lignes, dont certaines « express » ont été supprimées.



Du coup la situation a changé : retards, suppressions, insécurité, bus bondés, élèves qui attendent sur le trottoir, bus qui ne s'arrêtent pas... Des élèves ne peuvent pas prendre les bus bondés et la réponse du chauffeur reste la même, "tu prends le suivant", mais peut-on demander à un enfant de 10-11 ans de rester 45 minutes à l'arrêt de bus seul ?

Les services de la communauté de commune ont été interpellés mais le collège n'a pas de réponse à ce jour.

Tout ceci génère du stress pour les élèves et le collège a entre 15 et 25 élèves en retard chaque jour.

A noter que le collège n'avait pas été prévenu de ces changements.

Un courrier a été envoyé sur ce problème au vice-président de Vienne-agglo le 14/09/2022, à la date du CA (le 20/09) nous n'avons pas de réponse.

Départ de Mme Uzel à 18h07.

Un professeur pose la question du gel hydro alcoolique dans les salles. Le gestionnaire et le chef d'établissement répondent que le collège est au niveau « socle » du protocole covid, le gel n'est pas obligatoire. Le collège fait tout de même le choix d'imposer le gel aux élèves à l'entrée dans l'établissement et à la cantine. Toutefois cela coûte cher, alors les classes ne sont plus automatiquement équipées. De même, la baisse du niveau de protocole covid permet aux élèves de manger avec leurs amis le midi depuis la rentrée, sans obligation « 1 table – 1 classe ».

Un professeur demande s'il est possible de commander un réassort de manuels en mathématiques. Le gestionnaire indique qu'après avoir fait le point sur les stocks dans l'ensemble du collège, nous pourrions tenter de solliciter à nouveau le Rectorat.

3. Contrats et convention

Une convention est établie avec le collège Grange pour l'accueil d'élèves UPE2A.

ACTE n° 5 Vote : 17 votants Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Une convention est établie avec le collège Brassens pour l'accueil d'élèves du dispositif ULIS dans les ateliers avec les classes SEGPA.

ACTE n° 7 Vote : 17 votants Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Une convention est établie avec le Département pour prolonger de 5 ans la fourniture des repas par la CMC de Seyssuel.

ACTE n° 8 Vote : 17 votants Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Une convention est établie avec l'association « Viens voir mon taf » pour mettre en relation les entreprises avec les élèves pour trouver un stage. Trois interventions sont prévues en classe. 1. Comment faire sa lettre de motivation et son CV ? 2. Comment se présenter dans l'entreprise ? 3. Quelle suite je donne à ce stage en entreprise ?



C'est une association agréée par l'Education Nationale.

ACTE n° 4 Vote : 17 votants Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Une convention est établie avec le Département pour le PICC 2022-2023. 10 845 euros sont alloués au collège pour des actions d'éducation artistique et culturelle.

ACTE n° 9 Vote : 17 votants Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

L'attribution des logements de fonction, datant de 2006, est réactualisée selon les mêmes modalités.

ACTE n° 2 Vote : 17 votants Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Compte tenu de l'impact sur les charges communes de la mise en place du repas à 2 € à/c du 1/9/21 et de la forte inflation subie en 2022, le conseil d'administration, adopte un taux de charges communes de 30 % (et non de 20 %) pour l'ensemble de l'exercice 2022, en accord avec la circulaire reçue tardivement (le 9/11/21) du Département :

"Quant à la fourchette de taux elle-même (qui s'applique à la demi-pension, à l'internat, aux commensaux et aux repas fournis), il ne s'agit que de préconisations, aucune disposition réglementaire n'empêche un établissement d'adopter un taux compris hors de cette fourchette. Tout établissement qui l'estime nécessaire peut donc aller au-delà."

30 % correspond à la différence entre le prix du repas facturé par la cuisine centrale à 1,40 € et le prix du repas facturé aux familles 2 €. Cela redonnera à l'établissement un peu de latitude dans cette année budgétaire très difficile.

ACTE n° 3 Vote : 17 votants Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Une subvention va être allouée au collège par le Conseil Départemental pour payer les navettes stade EPS à compter de cette rentrée, suite au désengagement de Vienne Agglo (préconisation de la cour des comptes).

Le principal remercie l'agglomération pour avoir assuré les financements jusqu'en juin 2022.

4. DBM

Aucune nouvelle subvention, donc pas de DBM.

5. Effectifs 2022-2023

6^{ème} générale : 6 divisions pour 137 élèves, 22.8 élèves par classe en moyenne

5^{ème} générale : 7 divisions pour 159 élèves, 22.7 élèves par classe en moyenne

4^{ème} générale : 7 divisions pour 153 élèves, 21.8 élèves par classe en moyenne



3^{ème} générale : 7 divisions pour 174 élèves, 24.85 élèves par classe en moyenne
Les élèves du dispositif ULIS sont comptabilisés dans les effectifs.

6^{ème} SEGPA : 1 division pour 16 élèves
5^{ème} SEGPA : 2 divisions pour 22 élèves
4^{ème} SEGPA : 2 divisions pour 26 élèves
3^{ème} SEGPA : 2 divisions pour 29 élèves

Soit 716 élèves au total.

6. Questions diverses

Pas de questions diverses envoyées à l'avance, certaines questions ont été posées durant le conseil.

Le chef d'établissement tient à remercier la vie scolaire pour la bonne tenue de la base élève, qui est propre et à jour.

Il réaffirme l'ambition du collège d'accompagner les familles pour que 100% des familles qui peuvent bénéficier des bourses en bénéficient de manière effective.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

